



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection générale des finances

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

☎ : 01.53.18.14.57

☎ : 01.53.18.95.62

✉ : recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr

Nos réf. : IGF/GEST.2021-47

Paris, le 22 mars 2021

**Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance**

à

**Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat
(Secrétariats généraux)
(Directions chargées des ressources humaines)**

Objet : Ouverture de deux emplois d'inspecteur des finances de 1^{ère} classe au tour extérieur de l'Inspection générale des finances.

Annexes : - Liste des contacts pour complément d'information sur l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances (Annexe 1) ;
- Origines professionnelles des inspecteurs des finances recrutés par la voie du tour extérieur (Annexe 2) ;
- Exemples de parcours d'inspecteurs des finances recrutés par la voie du tour extérieur (Annexe 3).

Deux emplois d'inspecteur des finances de 1^{ère} classe sont ouverts, par arrêté du 11 mars 2021, au recrutement par la voie du tour extérieur au titre de l'année 2021. Ces emplois sont à pourvoir **au 15 octobre 2021**.

L'Inspection générale des Finances (IGF) recherche des profils à fort potentiel, d'horizons divers, ouverts à des problématiques variées de l'action publique, ayant témoigné de compétences solides et d'un grand sens de l'engagement dans leurs fonctions antérieures et prêts à s'engager dans une nouvelle étape exigeante de leur vie professionnelle.

En complément de l'avis publié au *Journal officiel*, la présente circulaire a pour objet d'apporter les précisions sur les principes et les modalités de ce recrutement.

I – TEXTES APPLICABLES

Le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps de l'Inspection générale des finances fixe, dans ses articles 9, 10, 11 et 12, les conditions dans lesquelles s'opèrent les recrutements au tour extérieur.

L'arrêté du 26 octobre 2009 fixe les modalités d'examen de la qualification des candidats, ainsi que les conditions d'établissement de la liste d'aptitude à l'emploi d'inspecteur des finances.

II – CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature au titre de l'année 2021 :

- les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique ;
- les agents de l'Etat, titulaires de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration ;
- les magistrats de l'ordre judiciaire.

Les candidats doivent impérativement :

- être âgés de trente ans au moins au 1^{er} janvier 2021 ;
- justifier à la même date de dix années de services publics civils et militaires leur ayant permis d'acquérir et d'exercer les compétences nécessaires aux missions de l'Inspection générale des finances.

Sont retenus les services admis à validation ou valables pour la constitution du droit à pension au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Les conditions de candidatures sont donc très ouvertes, au-delà des seules administrations centrales de l'Etat et des services du ministère de l'économie et des finances.

III – PROCÉDURE

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de l'Inspection générale des finances (<http://www.igf.finances.gouv.fr>). Il peut également être demandé par simple courrier au service de l'Inspection générale des finances.

Le dossier est rempli par le candidat qui le transmet à l'autorité administrative qui l'emploie. Celle-ci complète le dossier, en liaison et avec le visa de l'administration d'origine si elle est différente.

Ce dossier, une fois complet, est adressé, **par l'administration dont relève le candidat**, au Service de l'Inspection générale des finances, **au plus tard le lundi 17 mai 2021**, soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi), soit en le déposant au Service le **17 mai 2021 avant 18 heures**. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus. Le Service accusera réception des dossiers reçus.

Le **comité de sélection** établit, par ordre de mérite, la liste des candidats qu'il estime aptes à exercer les fonctions d'inspecteur des finances. Pour ce faire, le comité met en œuvre une procédure de recrutement en deux étapes :

1 – présélection sur dossier

Les candidats sont présélectionnés sur dossier en vue de réaliser les entretiens prévus dans le cadre de la procédure de recrutement.

2 – trois entretiens pour les candidats présélectionnés, respectivement :

- un premier entretien axé sur le parcours et les motivations du candidat, conduit en binôme par les personnalités qualifiées en matière de gestion des ressources humaines, en entreprise et au service de l'inspection générale des finances ;

- un deuxième entretien comportant des exercices de mise en situation professionnelle et pouvant être immédiatement précédé d'une préparation, conduit en binôme par l'inspecteur général des finances et l'inspecteur des finances désignés par les représentants du personnel à la commission administrative paritaire ;

- un dernier entretien conduit conjointement par le président du comité, le directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant et le chef du service de l'inspection générale des finances ou son représentant.

Les entretiens se dérouleront en principe en juin 2021.

La liste définitive des candidats retenus par le comité de sélection est transmise, assortie le cas échéant de ses observations, au ministre chargé de l'économie et des finances. Ce dernier choisit les candidats dont la nomination est proposée au Président de la République. La nomination dans l'emploi d'inspecteur des finances de 1^{ère} classe est prononcée par décret du Président de la République. Elle prend effet **au 15 octobre 2021**.

IV – PRÉSENTATION DU POSTE

Dès la prise de fonction, l'intéressé est intégré aux missions générales de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financière, confiées à l'Inspection générale des finances.

Les inspecteurs des finances sont affectés à des missions d'une durée moyenne de deux à quatre mois, dans des secteurs d'activité très diversifiés. Souvent réalisées en équipes resserrées, les missions confiées aux inspecteurs sont, pour environ la moitié d'entre elles, réalisées conjointement avec d'autres corps d'audit et de contrôle. Certaines missions peuvent être également effectuées à la demande d'organisations internationales (FMI, Banque mondiale) ou de collectivités territoriales. Les inspecteurs disposent d'une grande autonomie et d'une large responsabilité dans la conduite de leurs investigations. Ils sont amenés, dans l'exercice de leurs missions, à rencontrer un grand nombre d'administrations, d'opérateurs et d'entreprises.

Les inspecteurs des finances sont encadrés par un chef de mission expérimenté et travaillent sous la supervision d'un inspecteur général des finances qui les guide et les appuie dans la réalisation de leur mission. Ils bénéficient, pour la réalisation de leurs travaux, de modules de formation internes ou externes, ainsi que de l'appui des services support du Service et du ministère et, le cas échéant, d'experts.

Les missions incluent quasi-systématiquement la production de livrables (rapport, présentation) transmis aux commanditaires (les ministres et leurs cabinets) après validation de la direction du Service de l'IGF.

A l'issue de quatre années de service à l'IGF, les inspecteurs des finances rejoignent des secteurs très variés, dans des fonctions dirigeantes d'expertise ou de management, dans la sphère publique ou privée (voir le rapport d'activité et les exemples de parcours présentés dans l'annexe 2).

V – PROFILS RECHERCHÉS

Aucune connaissance technique sectorielle n'est nécessaire pour postuler. En effet, l'étendue du champ d'intervention de l'IGF et la diversité des problématiques abordées permettent à des profils très variés de s'intégrer et d'apporter des compétences utiles au Service. À ce titre, des expériences professionnelles ou opérationnelles variées en administration centrale ou déconcentrée ou en opérateur, au ministère chargé de l'économie et des finances ou ailleurs, ainsi que dans les collectivités territoriales et dans le secteur hospitalier constituent un enrichissement valorisable.

Néanmoins, la maîtrise des principes fondamentaux de l'organisation administrative, des finances publiques, de la gestion budgétaire, de l'économie, de la gestion des ressources humaines et des comptabilités publique et privée sont utiles à la réalisation des missions du Service. Ces compétences seront approfondies progressivement à l'IGF pendant les missions ainsi qu'au travers du programme de formation professionnelle organisé par le Service.

La diversité des missions confiées à l'IGF implique pour tous les inspecteurs des capacités d'adaptation, un goût pour une forte polyvalence et un dynamisme leur permettant de s'adapter rapidement et de traiter des questions complexes dans une période de temps resserrée.

De plus, des compétences solides d'expression écrite et orale, de conduite d'entretiens et d'organisation, de maîtrise des outils informatiques ainsi qu'une forte capacité d'analyse, d'inventivité et de synthèse sont indispensables.

Les qualités professionnelles particulièrement précieuses à l'IGF sont la capacité d'écoute et de dialogue, la rigueur et la précision de l'analyse, le goût du travail en équipe, la réactivité, la capacité de rédaction et, de façon générale, un intérêt pour les grands enjeux de modernisation de l'État et de conduite des politiques publiques.

Les candidats sont invités à contacter les personnes recrutées par la voie du tour extérieur actuellement présentes au service, pour tout complément d'information sur l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances (cf. annexe 1).

VI – CONTENU DU DOSSIER

La sélection sur dossier et les entretiens de recrutement doivent pouvoir se fonder sur des informations précises et concrètes. Les membres du comité de sélection ou du Service de l'Inspection générale des finances qui assure son secrétariat, se réservent la faculté de contacter les employeurs actuels ou passés du candidat pour compléter les informations écrites fournies dans le dossier.

Le dossier doit impérativement comprendre :

- un *curriculum vitae*, en format libre, avec indication du nom, des fonctions et des coordonnées du supérieur hiérarchique (direct ou indirect) du candidat pour chaque poste occupé. Ces précisions doivent permettre de le contacter en tant que de besoin. Les diplômes ou titres obtenus par le candidat doivent figurer dans le CV ;
- une lettre de motivation, adressée à l'attention de la chef du Service de l'Inspection générale des finances, faisant notamment ressortir les principales réussites et difficultés rencontrées au cours du parcours professionnel, l'objectif étant de mettre en évidence les bénéfices tirés de chaque expérience ;
- le dossier de candidature délivré par le Service de l'Inspection générale des finances, renseigné par le candidat puis par l'administration qui l'emploie, avec ses annexes ;
- les comptes-rendus d'entretien d'évaluation et, s'il y a lieu, les feuilles de notation des trois dernières années ;

- le descriptif d'une réussite professionnelle (2 pages dactylographiées maximum) : le candidat décrira précisément une mission qu'il a eu à mener, ses enjeux, le rôle qui lui incombait, la méthode qu'il a choisie pour conduire cette mission, en l'explicitant, le résultat obtenu et ce que le candidat en retire.

Le dossier est délivré sous format électronique par le Service de l'Inspection générale des finances. Pour le CV et la lettre de motivation, en revanche, le candidat n'est pas tenu de suivre un format prédéfini. L'ensemble des pièces peut être rempli par voie électronique, puis imprimé pour signature par l'autorité administrative qui emploie le candidat.

Le Service de l'Inspection générale des finances (recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr) reste à la disposition des candidats pour répondre à toutes leurs questions sur le contenu du dossier et sur le déroulement de la procédure de recrutement.

VII - SITUATION DES CANDIDATS AU SERVICE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

S'ils sont fonctionnaires, les candidats nommés dans l'emploi d'inspecteur des finances de 1^{ère} classe seront détachés au 1^{er} échelon de cette classe (indice brut 813, majoré 667). Dans le cas où ils perçoivent dans leur corps d'origine un traitement supérieur à l'indice afférent au 1^{er} échelon de la 1^{ère} classe, ils bénéficient d'une indemnité compensatrice. S'ils n'ont pas la qualité de fonctionnaire, les intéressés sont recrutés comme fonctionnaires stagiaires au 1^{er} échelon de la 1^{ère} classe du grade d'inspecteur.

A l'issue d'une période de dix-huit mois, les candidats nommés dans l'emploi sont titularisés dans le grade d'inspecteur des finances. Cette titularisation est prononcée par décret du Président de la République. Si la titularisation n'est pas prononcée, il est mis fin aux fonctions de l'intéressé. S'il avait la qualité de fonctionnaire, il est réintégré dans son corps d'origine.

J'appelle en outre l'attention sur le fait que la titularisation est subordonnée à l'accomplissement de missions réalisées sous l'autorité du chef du Service de l'Inspection générale des finances, à l'exclusion de toute autre activité administrative pendant la période de dix-huit mois précédant la titularisation.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
*L'inspectrice générale des finances,
Chef du service de l'Inspection générale des
finances*



Marie-Christine LEPETIT

ANNEXE 1

Liste des contacts pour complément d'information sur l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances

M. Thomas ESPEILLAC, inspecteur des finances, chargé de mission auprès de la chef du Service
Tél. : 01 53 18 38 09– Mel. : recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr

En complément, vous pouvez également contacter des personnes recrutées par la voie du tour extérieur actuellement présentes au Service.

Prénom, NOM	Corps d'origine	Numéro de téléphone	Adresse mail
-------------	-----------------	---------------------	--------------

Recrutés en 2020

Claire BAYÉ	Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat	01 53 18 17 17	claire.baye@igf.finances.gouv.fr
Antonin NGUYEN	Attaché principal d'administration de l'Etat	01 53 18 18 18	antonin.nguyen@igf.finances.gouv.fr
Muriel PACAUD	Administratrice civile	01 53 18 23 64	muriel.pacaud@igf.finances.gouv.fr

Recruté en 2019

Thomas ESPEILLAC	Inspecteur principal des finances publiques	01 53 18 38 09	thomas.espeillac@igf.finances.gouv.fr
------------------	---	----------------	--

Recrutés en 2018

François-Xavier BOELL	Lieutenant-colonel de l'Armée de terre	01 53 18 89 89	francois-xavier.boell@igf.finances.gouv.fr
Philippe GUDEFIN	Inspecteur principal des finances publiques	01 53 18 13 66	philippe.gudfin@igf.finances.gouv.fr

Recruté en 2008

Alexandre SINÉ	Professeur agrégé	01 53 18 38 27	alexandre.sine@igf.finances.gouv.fr
----------------	-------------------	----------------	--

ANNEXE 2

Origines professionnelles des personnes recrutées par la voie du tour extérieur depuis 2011

Année	Ministère/direction/service
2020	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques – Ministère de logement / Délégation à l'action foncière et immobilière - Ministère de l'économie et des finances / direction générale du Trésor - Ministère de l'économie et des finances / inspection générale des finances – Ministère des affaires sociales et de la santé / Direction de la sécurité sociale
2019	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques
2018	- Ministère de la défense - Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques
2017	- Ministère de la défense
2016	- Ministère de l'économie et des finances / Caisse des dépôts et consignations
2015	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques - Ministère de l'économie et des finances / direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
2014	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques- Ministère de l'économie et des finances / direction du budget
2013	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale du Trésor
2012	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques
2011	- Ministère de la justice / direction de l'administration pénitentiaire - Ministère de l'économie et des finances / direction générale du Trésor - Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques

ANNEXE 3

Exemples de parcours d'inspecteurs des finances recrutés par la voie du tour extérieur

Christophe Tardieu :

- ◆ inspecteur des douanes (1990-1998) ;
- ◆ inspecteur principal des douanes (1998-2000) ;
- ◆ inspecteur des finances (2000-2004) ;
- ◆ administrateur général, établissement public du musée et du domaine national de Versailles (2004-2007) ;
- ◆ directeur adjoint, cabinet du ministre de la culture et de la communication (2007-2009) ;
- ◆ directeur adjoint d'Opéra national de Paris (2010-2014) ;
- ◆ directeur général délégué, centre national du cinéma et de l'image animée (2014) ;
- ◆ président suppléant de la Commission de classification des œuvres cinématographiques (depuis 2019) ;
- ◆ inspecteur général des finances (2019) ;
- ◆ administrateur général de la fondation d'Aumale (Domaine de Chantilly) (2020) ;

Maurice Sissoko :

- ◆ contrôleur des impôts (1986-1991) ;
- ◆ inspecteur des impôts (1991-1999) ;
- ◆ inspecteur principal des Impôts (1999-2001) ;
- ◆ inspecteur des finances (2001-2005) ;
- ◆ directeur des prêts et de l'habitat, direction des Fonds d'épargne, Caisse des dépôts et consignations (CDC) (2005-2008) ;
- ◆ directeur du pôle services et membre du comité exécutif, Icade (2008-2010) ;
- ◆ directeur général à la Caisse des dépôts et consignations (Informatique CDC) (2010-2015) ;
- ◆ conseiller du directeur général de la CDC, CDC (2015-2016) ;
- ◆ président, Caisse des dépôts et consignations CDC Fast/CDC Arkhineo (2013-2016) ;
- ◆ directeur général d'Icade SA (depuis 2016-2019) ;
- ◆ directeur général de Citallios (depuis 2019) ;

Yann de Nanteuil :

- ◆ commissaire de la Marine (1994-2000) ;
- ◆ commissaire principal de la Marine (2003) ;
- ◆ conseiller technique au cabinet du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité (2004) ;
- ◆ chef de cabinet du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2004-2005) ;
- ◆ inspecteur des finances (2005-2009) ;
- ◆ directeur général de la médiation du crédit aux entreprises (2009) ;
- ◆ directeur adjoint, agence société générale Paris Etoile entreprises (2009-2013) ;
- ◆ administrateur et directeur général de la société générale au Sénégal (2013-2017) ;
- ◆ directeur exécutif, Komerčni banka (2017) ;
- ◆ directeur délégué Afrique et outre-mer, Société générale (depuis 2017) ;

Philippe Pascal :

- ◆ inspecteur des impôts (1996-2003) ;
- ◆ inspecteur principal des impôts (2004-2007) ;
- ◆ inspecteur des finances (2008-2012) ;
- ◆ directeur des finances et de la stratégie des Aéroports de Paris (2013-2016) ;
- ◆ directeur général adjoint, finances, stratégie et administration, Aéroports de Paris (depuis 2016) ;

Alexandre Siné :

- ◆ professeur de sciences économiques et sociales (1995-1996) ;
- ◆ chargé de mission auprès du cabinet du maire de Gonesse (1995-1996) ;
- ◆ conseiller chargé du suivi des questions d'environnement et d'aménagement du territoire, cabinet d'un président d'un groupe parlementaire de l'Assemblée nationale (1997-1999) ;
- ◆ professeur agrégé, école normale supérieure (Cachan) (1999-2002) ;
- ◆ chargé de mission « interministérialité » et du suivi de la réforme budgétaire des ministères de l'Intérieur et de l'Outre-mer, Direction du Budget (2002-2004) ;
- ◆ chargé de mission contractuel auprès, sous-directeur de la synthèse budgétaire de la direction du Budget (2004) ;
- ◆ chef de bureau, bureau éducation nationale de la direction du budget (2006) ;
- ◆ inspecteur des finances (2008-2012) ;
- ◆ directeur-adjoint, puis directeur, cabinet du ministre de l'éducation nationale (2012-2014) ;
- ◆ secrétaire général, Groupe HUMANIS (2014-2018) ;
- ◆ inspecteur des finances (2018) ;

Sarah Lacoche :

- ◆ attaché d'administration centrale direction générale du Trésor (1998-2007) ;
- ◆ attaché principal d'administration direction générale du Trésor (2008) ;
- ◆ conseiller technique chargé de la présidence française de l'union européenne puis des affaires européennes, cabinet du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (2008-2009) ;
- ◆ inspectrice des finances (2009-2013) ;
- ◆ chef de la division du pilotage stratégique d'Agence française de développement (AFD) (2013-2016) ;
- ◆ directrice en charge de l'administration, des finances et des systèmes d'information, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) (2016-2018) ;
- ◆ directrice générale adjointe de l'ANRU (2018-2019) ;
- ◆ directrice groupe du développement durable d'Action Logement Groupe (2019-2020) ;
- ◆ directrice des finances de la Banque des Territoires (depuis 2020).